



Féchy, le 18 août 2020

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Séance du Conseil Général du 29 septembre 2020

**Préavis municipal n° 4/2020
Crédit d'étude pour l'agrandissement du Collège de La Pra – phase II**

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour objectif d'inviter le Conseil Général à accorder à la Municipalité un second crédit d'étude de CHF 1'140'000.—, relatif au projet d'extension du Collège de La Pra.

Genèse du projet

Tout un cadre légal est à l'origine du projet, à savoir :

1. L'ajout de l'article 63a de la Constitution vaudoise le 27 septembre 2009, plébiscité par 77% des citoyens introduisant la journée continue des élèves.
2. La Constitution fédérale (art. 68) et la Loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (art. 12 al.4 de la loi sur l'encouragement du sport du 17 juin 2011) imposent l'enseignement de 3 périodes de gymnastique hebdomadaire.
3. La loi vaudoise sur l'enseignement obligatoire et son règlement d'application (LEO – recueil systématique 400.02 et 400.02.1) fixent le cadre scolaire.

Ainsi pour mettre en œuvre ce programme, l'ASSAGIE, composée des établissements de Gimel-Etoy d'une part et d'Aubonne et environs d'autre part, a déjà réorganisé le site d'Etoy lors d'une 1^{ère} étape puis celui de Gimel avec la construction de l'école du Marais, étape 2.

La prochaine étape est la réorganisation de l'établissement d'Aubonne et environs, avec comme objectif de pouvoir regrouper tous les élèves du cycle 1 à 4P sur le site de Féchy et les élèves des cycles 5 à 8P et 9 à 11S sur le site d'Aubonne.

Projet

Suite à une étude réalisée par la société Microgis Sàrl, mandatée par l'ASSAGIE et reconnue par l'Etat de Vaud, les besoins en nouveaux locaux sont avérés et se déclinent selon le programme suivant :

- 11 classes d'école ;
- 2 salles de dégagement ;
- 1 salle de gymnastique VD3 ;
- 1 salle de rythmique ;
- des infrastructures sportives extérieures répondant aux normes de la DGEO
- 1 bibliothèque ;
- 1 salle des maîtres pour une vingtaine d'enseignants ;
- 1 salle de photocopies ;
- locaux administratifs, infirmerie, économat et annexes selon les directives de la DGEO ;
- 1 UAPE (unité d'accueil pour écoliers) d'une capacité de 160 places permettant l'accueil de midi pour 320 élèves en deux services.

Au vu de ce développement, la Municipalité souhaite également intégrer à ce projet d'agrandissement la faisabilité d'une structure d'accueil préscolaire (pour enfants de 0 à 4 ans) estimée à 44 places.

1. Détails des coûts

Sur la base du programme susmentionné et suite à une première séance intégrant tous les intervenants du futur site, les volumes bâtis et surfaces de planchers ont été adaptés pour correspondre aux besoins futurs réels. La capacité de l'UAPE a été augmentée de 16 places d'accueil ; la surface de la salle de gym a été augmentée d'environ 60 m², une tribune pour spectateurs intégrée au projet ; la classe ACT/ACM a été positionnée au rez-de-chaussée et non plus au sous-sol. Des locaux supplémentaires pour permettre le rangement des engins et du matériel extérieur ont également été ajoutés.

Ces adaptations modifient les volumes des bâtiments. Le bâtiment comportant les nouvelles classes disposerait d'un volume de 10'299 m³ pour une surface de planchers de 2'879 m² ; le volume du bâtiment salles de gym/rythmique serait de 8'775 m³ pour une surface de planchers de 1'463 m².

Compte tenu du fait que le préavis n° 4/2019 a été amendé à CHF 150'000.—, cette somme a permis au bureau d'architectes de développer la phase « avant-projet » et de couvrir les coûts de l'étude de mobilité.

Sur la base des soumissions rentrées dans la phase avant-projet, le montant du crédit d'étude se décompose de la manière suivante :

• Architectes	CHF	777'000.--
• Ingénieurs civils SA	CHF	98'000.—
• Ingénieurs CVSE	CHF	150'000.—
• Ingénieur géomètre	CHF	14'000.—
• Ingénieur en mobilité	CHF	5'000.—
• Ingénieur physicien	CHF	6'000.—
• Ingénieur acousticien	CHF	14'000.—
• Ingénieur feu	CHF	8'000.—
• Autorisations, taxes, gabarits	CHF	60'000.—
• Divers et imprévus	CHF	<u>8'000.—</u>

Montant total du crédit d'étude	CHF	1'140'000.—
		=====

Sur la base du planning prévisionnel, les prestations décrites ci-dessus devraient permettre de déposer la demande de crédit de construction durant le premier semestre 2021, de débiter la construction à l'automne 2021 et la fin des travaux pour la rentrée 2023.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis n° 4/2020 du 18 août 2020 ;
- ouï le rapport de la COGEFIN chargée d'étudier ce préavis ;
- ouï le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

LE CONSEIL GENERAL DE FECHY DECIDE

1. d'accepter le préavis n°4/2020 du 18 août 2020 ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF1'140'000.— destiné au crédit d'étude ;
3. de financer ce crédit par un nouvel emprunt ;
4. d'amortir le montant de CHF 1'140'000.— sur une durée de 30 ans, par le compte de fonctionnement n° 356.3312.01 dès 2021 qui sera prévu au budget.

Adopté en séance de Municipalité le 18 août 2020

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

la Secrétaire

Andreas Meyer

Katyla Labhard

